

Edito

Sommaire

Edito :p 1

Economie : Politique forestière
Au service de la transition
énergétique ?p 2-3

Actualités : 27 septembre
Journée de la forêt privée.....p 4-5

Technique : Bois-énergie
2 expériences sylvicoles.....p 6-7

Autour de nous : Isabelle Winger
Pépiniériste, une affaire de famille.....p 8

Parole aux Syndicats
Schéma cynégétique en 54p 9

Arbre au vert : La chauve-souris
Une habitante de nos forêts.....p 10

Au coin du bois :
"Rencontrons-Nous" en 54
A vos stations, prêts... plantez !p 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèves.....p 12

Vous le savez, les scieurs sont très inquiets de l'avenir de leur outil de travail et ils ont manifesté à Paris le 7 octobre à ce sujet. Le nombre de scieries est ainsi passé de 5241 en 1980 à 1250 en 2012, et leur inquiétude est légitime. Ils mettent en cause le très fort courant d'exportation des grumes vers l'Extrême-Orient, qui a pour effet d'"assécher" leurs sources d'approvisionnement, ne laissant pas suffisamment de volumes pour faire tourner l'industrie locale. Et quand la météo s'en mêle, comme ce fut le cas en Lorraine lors de la dernière campagne, la situation devient véritablement catastrophique.

Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt : les propriétaires forestiers ont besoin d'une juste rémunération de leur production et actuellement, l'exportation y participe grandement. Mais l'on sait très bien aussi, que si les scieries disparaissent de nos territoires, les cours ne se maintiendront pas. C'est très exactement ce qui s'est passé après la tempête de 1999 pour le hêtre, dont le cours ne s'en n'est toujours pas remis.

Comment sortir de ce dilemme ? Les pistes de travail sont connues. Il faut d'abord resserrer les liens entre le monde de la première transformation et celui des producteurs, car ils ont des intérêts communs évidents. Les premiers ont besoin de sécurité d'approvisionnements, les seconds ont besoin d'être assurés de vendre, et de vendre à un prix de marché "durable". Dans le cadre d'une concertation directe et régulière entre forestiers et scieurs, il s'agit de travailler sur la mise en place de contrats d'approvisionnements, même si toutes les essences et toutes les qualités ne pourront pas forcément entrer dans ce schéma.

En Alsace et en Lorraine, les forestiers privés ont plusieurs longueurs d'avance : les coopératives ont initié cette démarche depuis fort longtemps, et beaucoup de propriétaires et d'Experts

Forestiers ont tissé des liens de proximité avec les industries régionales, assurant à celles-ci un approvisionnement régulier dans un rapport de confiance. Il faut aller plus loin et nous prendrons des initiatives sur ce sujet vital.

Parallèlement, un effort de modernisation des scieries françaises doit être entrepris pour améliorer leur compétitivité internationale et permettre que les bois français puissent accéder aux importants marchés mondiaux émergents.

Ce problème de l'export des grumes m'amène à une réflexion plus globale : "comment le XXI^{ème} siècle arrivera-t-il à concilier mondialisation, augmentation des besoins et gestion durable ?". On le voit déjà, le bois-énergie, l'approvisionnement des marchés mondiaux en bois d'oeuvre donnent lieu à spéculation, et les traders arrivent en forêt. Les forestiers devront être solides pour que les principes de la gestion durable soient maintenus. Ils devront créer des alliances pour être écoutés.

C'est dans cette période trouble que les Centres Régionaux de la Propriété Forestière voient leur avenir remis en question par la suppression, en 2015, de la dotation de l'État, alors qu'ils jouent un rôle capital pour concilier gestion durable et augmentation de la récolte (cf. article pages 2 et 3). Et par les hasards du calendrier, je quitte mes fonctions de Président du CRPF de Lorraine-Alsace, mais je resterai au service de la Forêt Privée pour défendre les valeurs qui ont toujours été les miennes : celles qui font la part belle à la gestion durable et à la multifonctionnalité, valeurs dans lesquelles propriétaires forestiers, industriels de la filière-bois, mouvements environnementalistes devront se retrouver.

Henri Plauche Gillon - Président du CRPF

Economie

La politique forestière au service de la transition énergétique ?

L'actualité forestière de cet automne est abondante, mais à bien y regarder, elle s'inscrit dans une démarche initiée depuis l'arrêt du Fonds Forestier National et la prise de conscience de l'impact majeur des ouragans fin 1999 : on a beaucoup aidé la forêt depuis des décennies, et il appartient désormais aux propriétaires de récolter plus. Le bois est une source d'énergie et nous entrons dans l'ère de l'après-pétrole. La loi sur la transition énergétique met la barre haute en besoin de biomasse forestière.

Il y a du bois en forêt et les propriétaires ne le récoltent pas assez, tel était déjà le sens du Programme pour la Forêt Française approuvé par le gouvernement en 2006, qui identifiait que l'on ne récoltait que 66 % de l'accroissement biologique des forêts.

En effet, le bois constitue une source d'énergie durable et la France, comme les autres pays développés, a souscrit des engagements internationaux dans le cadre du protocole de Kyoto et s'est fixée un objectif de 23 % de "bioénergies" dans sa consommation énergétique totale à l'horizon 2020.

Finalement, l'actualité législative concernant le plus directement les propriétaires forestiers ne repose peut-être pas sur la loi d'avenir⁽¹⁾ adoptée par le Parlement le 11 septembre 2014, mais bien sur le débat parlementaire portant sur la loi sur la transition énergétique.

A ce titre, la journée de la Forêt Privée tenue le 27 septembre 2014 à Baccarat autour du thème "Le poids de l'histoire dans la gestion forestière" fut emblématique par bien des points :

- ✓ d'abord le lieu, dont l'histoire est marquée par l'extraction de la ressource énergétique des forêts,
- ✓ l'intervention de Mme Andrée Corvol-Dessert (cf. page 4) qui nous a démontré à quel point propriétés forestières et peuplements furent totalement marqués au cours des trois derniers siècles, dans nos régions, par le besoin énergétique,
- ✓ la date retenue, entre ces deux débats parlementaires et juste au moment où le gouvernement, dans une attitude totalement paradoxale avec les objectifs de ces grands vecteurs législatifs, a pris la décision d'amputer le budget 2015 du CNPF, en diminuant ses moyens de 40 % (soit 16 millions d'€ en moins).

⁽¹⁾ le prochain numéro de FLOREAL détaillera les principales mesures forestières de la loi d'Avenir.

La loi sur la transition énergétique

L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés, est résumée dans ses objectifs européens par l'expression "3 fois 20 et facteur 4" :

- ✗ réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- ✗ améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (c'est-à-dire diminuer la consommation d'énergie à productions industrielle et économique égales),
- ✗ porter à 20 % (et même 23 % en France, dont 58 % seront issus de la biomasse) la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie,
- ✗ le facteur 4 consistant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Ceci s'est traduit en matière de bois pour le ministère chargé de l'énergie, par les formules "plus 20 millions de m³ mobilisés en 2020 et même plus 50 millions de m³ mobilisés en 2050", et ceci bien entendu de manière toujours plus durable, afin de ne pas perdre de vue les conclusions du sommet de la terre de Rio (1992) et de la conférence d'Helsinki (1993), inscrites dans le droit français en 2001.

Ségolène Royal, Ministre de L'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (donc de beaucoup de ce qui encadre la gestion forestière) a confirmé ces objectifs récemment, en indiquant : "Il ne s'agit pas d'opposer les énergies les unes aux autres. Mais, dans le nouveau modèle énergétique en France, j'entends faire en sorte que la biomasse occupe une place très importante", tout en projetant de porter à 32 % la part des renouvelables en 2030.

La filière, les collectivités ont découvert la traduction opérationnelle de ces orientations au travers des :

- ✗ appels d'offres pour la production de bioélectricité de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) - le soutien étant apporté par un tarif d'achat avantageux de l'électricité ainsi produite (tel le projet E.ON à Gardanne pour lequel le collectif "Sauvons la Forêt" rappelle en juillet 2014 que la subvention de l'État représentera 70 millions d'€ pendant 20 ans, soit 1,4 milliard d'€ pour le contribuable),
- ✗ appels à projets du fonds géré par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dénommé Bois Chaleur Industrie Agriculture (BCIA) - le soutien direct étant apporté au financement du site de production de chaleur.





Photo : Jean-Pierre Cornisier - CRPF

La production de grumes sera-t-elle toujours l'objectif principal ?

Des exemples régionaux issus de ces procédures peuvent être cités, tels que celui de l'entreprise Roquette Frères à Beinheim (67), ou celui de l'UEM à Metz (respectivement 150 000 tonnes et au moins 70 000 tonnes par an, de biomasse bois -cf. FLOREAL n° 92). On peut également citer le projet en instance déposé par Stracel, destiné à produire 110 000 tonnes de biocarburant, à partir d'un million de tonnes de bois.

Ces exemples sont destinés à illustrer l'importance des consommations industrielles. Une dizaine d'unités, comme celle de Beinheim, suffirait à brûler la totalité de la production bois alsacienne actuelle.

Andrée Corvol-Dessert nous a appris que, dès le XVIII^{ème} siècle, le pouvoir s'inquiétait de la compatibilité entre la consommation des maîtres de forges, des bouches à feu, des mines, des salines et le besoin de chauffage de foyers, compte tenu de la démographie. En 1870, les deux tiers des hauts fourneaux consommaient encore du bois. L'histoire se répète et n'est pas si lointaine. Au passage, la perception de l'impôt (la gabelle) adossé à la consommation de sel, dont la production était fortement consommatrice d'énergie, compte tenu de sa production par évaporation, était déjà confiée à un organisme privé (la ferme générale). L'éco-taxe actuellement débattue a déjà existé et le bois était concerné.

En Régions, les SRCAE

Le pilotage de ces objectifs en matière d'énergies renouvelables et de baisse des émissions est décliné à l'échelle de chaque Région au travers du Schéma Régional Climat Air Énergie -SRCAE- (respectivement adoptés en Lorraine le 20 décembre 2012, et en Alsace le 29 juin 2012).

Ces schémas régionaux partent du constat du niveau atteint par les différentes énergies renouvelables et déterminent à partir d'une analyse des caractéristiques régionales, l'objectif de progression affecté à chaque source d'énergie renouvelable (éolien, géothermie, solaire thermique, solaire électrique et biomasse).

La part du bois et notamment des plaquettes forestières souhaitées dans les plans d'approvisionnements des grands projets CRE et BCIA est importante dans la part de la biomasse totale. L'accroissement de la production de biomasse forestière est par conséquent un facteur-clé pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

On comprend donc mieux les slogans ambitieux énoncés dans les couloirs ministériels : + 20 millions de m³ supplémentaires de bois récoltés en 2020 et plus 50 millions de m³ récoltés en 2050 ; objectifs très récemment confirmés par la Ministre en charge de l'énergie le 1^{er} juillet 2014, avec plus 30 millions m³ en 2030.

La fragilité de l'objectif peut être appréciée à l'échelle de la Lorraine. Son SRCAE identifie parfaitement un fort écart entre le niveau atteint en 2005 par les énergies renouvelables (5 %) et la cible (23 %), d'autant plus que le bois y représente déjà 78 % de ces 5 %. Manifestement, la réflexion régionale en matière de récolte de

bois ne peut se focaliser uniquement sur le bois d'oeuvre destiné aux entreprises, et les 600 000 m³ de gisement supplémentaires identifiés par le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier 2012-2016 en forêt privée ont toute leur utilité dans le contexte d'une région industrielle, où l'énergie thermique est importante.

Quant à l'Alsace, sa disponibilité maximale a d'emblée été plafonnée à + 210 000 tonnes et la cellule biomasse, chargée d'apporter au préfet une analyse de la compatibilité des projets avec le gisement interrégional, n'a pu que limiter ces derniers.

Bois énergie et gestion durable

Cet écart entre les objectifs ambitieux et la réalité de la gestion forestière a même inquiété la Commission Européenne. Celle-ci, alertée par la projection de l'accroissement de la demande en bois énergie dans l'ensemble des pays européens à l'horizon 2020, a proposé une nouvelle stratégie forestière européenne pour une gestion équilibrée et durable. En 2020, la biomasse devrait fournir à l'échelle européenne, 42 % de la part de la consommation des énergies renouvelables dans la consommation de l'Union Européenne. "Si cet objectif est atteint, la quantité de bois utilisée à des fins énergétiques dans l'UE serait équivalente au total de récolte de bois d'aujourd'hui".

Plus récemment, en mai 2014, l'ONG "Les Amis de la Terre-Europe" a lancé une alerte sur la biomasse "dévoreuse de terres agricoles et forestières". Selon cette organisation, l'Europe aura besoin en 2030 de 70 millions d'hectares, soit la superficie de la Suède et de la Pologne réunies, pour couvrir ses besoins en cultures agricoles et en bois destinés à la production de chaleur, d'électricité, ou de carburant.

Une nouvelle gouvernance aval de la filière

Un autre point d'information concerne la nouvelle stratégie de la filière forêt-bois, également de nature à doper la demande en bois. En octobre 2013, MM. Le Foll et Montebourg ont présenté un plan national d'actions pour les industries du bois, comportant la mise en place d'un Comité Stratégique de Filière au sein du Conseil National de l'Industrie (le CSF CNI). La CRE, malgré toutes les alertes sur les limites des gisements régionaux, ouvrira, début 2015, un nouvel appel d'offres, confirmant la volonté impérieuse d'augmenter le secteur du bois-énergie.

En conclusion, une loi de modernisation en 2010 appelant déjà plus de mobilisation, et une loi de transition énergétique confirmant les objectifs de récolte massive de la biomasse bois, ainsi qu'une nouvelle gouvernance de la filière doublant les dispositifs classiques auxquels sont habitués les propriétaires forestiers, doivent alerter ces derniers. La forêt, le bois, constituent un enjeu national, mais c'est curieusement en cette période que le CNPF -l'outil le plus important pour mobiliser les propriétaires forestiers et leurs bois- voit son budget très amputé. Souhaite-t-on se passer des propriétaires pour aller plus vite ?

A ctualités

**Journée de la forêt privée
du 27 septembre 2014**

"Le poids de l'histoire dans la gestion forestière"

La ville de Baccarat a servi de prestigieux écrin à notre onzième Journée de la Forêt Privée. Environ 450 sylviculteurs, gestionnaires, représentants d'administrations et personnalités politiques sont venus, de nos 6 départements, appréhender le "Poids de l'histoire dans la gestion forestière".



Dans les 7 bus, certains partis tôt le matin, une vidéo⁽¹⁾ a été projetée ; elle a permis de prendre un premier contact avec les propriétaires "accueillants" et d'aborder la problématique sous l'angle "Histoires de forêts - Histoires d'hommes".

Un petit déjeuner a été servi au plus près des stations animées par les propriétaires, le Cabinet Michaut, les personnels du CRPF et la coopérative Forêts et Bois de l'Est.

L'histoire des grands massifs visités est parfaitement résumée par Arnaud Michaut, l'un des gestionnaires : "Avec la révolution industrielle du XIX^{ème}, le paysage français s'est transformé. Pour satisfaire les besoins en énergie de l'époque, la forêt lorraine a été largement sollicitée par les forges, les verreries, les faïenceries, mais aussi par les communes pour les besoins croissants de la population rurale et urbaine. Ayant besoin de s'assurer d'une ressource en bois, les industriels ont acquis des forêts. A l'époque, l'énergie et les transports étaient chers, ce qui explique la localisation, à proximité des forêts, des industries consommatrices. L'arrivée du charbon, et ensuite du gaz, ont tari les besoins en bois, mais n'ont pas diminué l'engagement forestier de ces chefs d'entreprise qui ont su adapter l'outil industriel et développer leur engagement forestier".

Les forêts étaient celles des principaux industriels locaux : la forêt de Chèvremont à Flin, propriété de la famille Guérin, associée et héritière de Sébastien Keller, le fondateur des faïenceries Keller et Guérin (Lunéville), et les forêts de la Rappe et Fays - Bois Lemoine, propriétés d'Adrien Michaut, administrateur de la Cristallerie de Baccarat.

Sur les sites forestiers, différents modèles de sylvicultures ont pu être appréhendés par les participants : futaies cathédrales résineuses, futaies irrégulières, reboisements, régénérations,...

D'autres parcelles situées en petite forêt privée illustraient plusieurs thématiques : la déprise agricole et le reboisement, la conduite des jeunes peuplements de hêtre, la chalarose qui touche nos frênes...

Dans tous ces exemples, il a été démontré que les propriétaires ont su adapter la gestion d'hier aux enjeux d'aujourd'hui et anticiper la gestion future pour répondre aux enjeux de demain. Ce casse-tête, ils ont su le résoudre de différentes façons. Ils ont pris des initiatives, afin de valoriser au mieux les parcelles, pour s'adapter aux enjeux économiques, pour surpasser les aléas climatiques, pour continuer même lorsque la tempête a frappé au coeur, pour s'inscrire dans l'histoire,...

Leur engagement témoigne aussi de la conscience qu'ils ont de posséder une ressource naturelle, fragile, qui doit compter et tenir son rôle dans l'économie.

Et, ce qui touche le plus dans cette leçon, c'est que l'histoire, comme bien souvent, pourrait se répéter... La problématique du bois-énergie était au cœur des forêts des années 1850, forêts traitées en taillis ou taillis-sous-futaie. Depuis lors, les propriétaires en ont orienté la gestion vers la futaie pour la production de bois d'oeuvre, obtenant des forêts accueillantes et esthétiques, et économiquement performantes.

Il ne faudrait pas qu'ils soient à nouveau en situation de revenir en arrière et de ne produire exclusivement que du bois-énergie ; c'est l'enjeu des 10 prochaines années.



Andrée Corvol-Dessert a captivé son auditoire

La conférence de Mme Andrée Corvol-Dessert (Présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, Professeur à la Sorbonne, Directrice de recherche honoraire en histoire du CNRS à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine), didactique et extrêmement documentée, donnera lieu à un prochain article de FLOREAL.





Le Président Henri Plauche Gillon a présenté les grands sujets d'actualité forestière, notamment le vote, le 11 septembre dernier, de la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt soutenue par l'Union Européenne.

Mathieu Klein, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Rachel Thomas, Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine, déléguée aux actions régionales relevant de l'Agroalimentaire et de la Forêt (à noter que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Région Lorraine ont apporté leur soutien financier à notre manifestation) et Jacques Lamblin, Député-maire de Lunéville, qui a clôturé la manifestation, ont parlé et écouté les forestiers. Ils ont compris leurs inquiétudes et les ont assurés de leur appui...

L'anniversaire de Jean Maegey, Président de la filière bois alsacienne, qui oeuvre à nos côtés depuis plus de 30 ans,



Henri Plauche Gillon, un engagement total dans la défense des intérêts de la forêt privée



Jean Maegey, pilier de la filière bois-forêt de Lorraine-Alsace, Henri Plauche Gillon et Vincent Ott

Cette loi comporte des points intéressants, mais n'apporte pas de réponses au problème principal, c'est-à-dire la nécessité d'un outil de relance des investissements forestiers.

Par ailleurs, la loi de Finances, adoptée au Conseil des Ministres, porte un rude coup à l'avenir des CRPF, en annulant en 2015 toute aide de l'Etat à leur fonctionnement.

Henri Plauche Gillon a tenu à s'assurer du soutien de tous au cas où la forêt privée serait amenée à manifester de façon, disons "expressive et visible", son mécontentement.

Cette journée a été suivie par l'Administration (Christophe Fotré, Directeur Départemental des Territoires de Meurthe-et-Moselle) et fortement marquée par la venue de nos représentants politiques, qui ont ainsi renouvelé leur intérêt pour la forêt privée, élément primordial des territoires lorrains et alsaciens.



Henri Plauche Gillon remet un plant à Rachel Thomas et à Mathieu Klein

Les remerciements à Isabelle Winger, qui offre à chaque édition un plant aux participants,



Un Joli bouquet de fleurs pour Isabelle Winger

Ce samedi 27 septembre a réservé d'autres très bons moments :

Un excellent déjeuner aux couleurs "locales" avec... pâté lorrain, quiche lorraine et potée... lorraine... et vins gris et rouge de Toul...



Un repas typiquement lorrain !

La plantation d'un chêne en présence de Christian Gex, Maire de Baccarat, qui avait mis à disposition toute la compétence de ses services pour faciliter notre accueil,



Ce chêne laisse à la ville de Baccarat un souvenir pérenne des sylviculteurs privés
Ch. Gex, R. Thomas, M. Klein, H. Plauche Gillon,

Les sylviculteurs sont repartis, conscients des nuages qui s'amoncellent au-dessus d'eux, mais assurés de faire partie d'une "profession" structurée et mobilisée pour défendre les forêts.

Marie-Françoise Grillot - CRPF
Photos : MF Grillot et St. Asaël - CRPF

(1) vidéo : <http://www.thedigitalgarden.fr/crpf2014>

NB : Dans le cadre de cette journée, FR3 Lorraine a enregistré quelques jours avant une émission, diffusée le 27 septembre 2014. Voici le lien afin que vous puissiez la visionner : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/emissions/la-voix-est-libre-1>



Technique

Quand

Dans les deux chantiers présentés ci-après, la production de bois-énergie à la suite de la tempête de 1999 et dépressage d'une régénération ne peuvent se réaliser, sauf à des coûts très importants. Vous avez aimé ?

Itinéraire de compromis dans des petites parcelles

Remettre en valeur des parcelles totalement sinistrées par la tempête du 26 décembre 1999 en s'appuyant... sur le bouleau ! C'est le pari que plusieurs propriétaires ont accepté de relever dans le Lunévillois. Présentation d'un itinéraire sylvicole peu banal où la filière Bois-Énergie apporte un précieux concours.

Âgés de 15 ans, les peuplements de bouleau et tremble (appelés recrûs) constituent désormais un gisement de matière première ligneuse particulièrement adapté à la production de plaquettes forestières.

La remise en valeur des parcelles qu'ils occupent peut donc s'élaborer à partir d'un scénario sylvicole relativement simple : récolter la totalité du peuplement, puis reboiser sur un terrain très peu encombré par les rémanents (la production de plaquettes forestières valorise la quasi-totalité de la biomasse), avec une essence adaptée à la station. Simple donc, ce scénario se révèle de plus économiquement attractif car l'opération peut générer un profit substantiel au propriétaire. Le coût du reboisement sera ainsi financé en partie par la recette issue de la coupe. Ce scénario a donc de quoi séduire.

Cependant, l'aventure de la plantation et de son nécessaire entretien pendant de nombreuses années est difficile à envisager pour certains propriétaires. La tempête de 1999 a mis à mal leur motivation, et fait naître une crainte durable pour ce qui concerne l'investissement forestier. Pour autant, laisser en l'état leur patrimoine forestier n'était pas satisfaisant non plus. La proposition de mettre en place un peuplement de qualité à partir de l'existant, en apparence sans intérêt, et pour un coût modéré, a donc reçu un accueil des plus favorables.

Le bois-énergie au service de la sylviculture du bouleau

Le choix de produire du bouleau de qualité passe tout d'abord par une indispensable phase de diagnostic. Il s'agit en particulier d'apprécier la possibilité de recruter un nombre suffisant de tiges de franc-pied bien conformées. Dans les peuplements où ce potentiel existe, la mise en place de l'itinéraire consiste à marquer des cloisonnements d'exploitation et à désigner dans les bandes boisées, les tiges d'avenir (environ 200 tiges/ha). Ces dernières feront l'objet d'un détournement afin de supprimer les tiges qui gênent le développement de leur houppier.



Le marquage de ces tiges "concurrentes" est pratiqué en même temps que la désignation. L'exploitation peut alors débuter. Elle a été réalisée à l'aide d'une pelle à chenilles équipée d'une cisaille en bout de bras.

Les tiges sont sectionnées à la base et disposées en fagots en bordure du cloisonnement. Les fagots sont ensuite évacués par porteur vers une place de dépôt. La possibilité de valoriser les produits en plaquettes forestières explique la mécanisation de l'intervention. L'exploitation du bois énergie a ses spécificités et implique alors de respecter deux modalités. La première concerne les cloisonnements. Ceux-ci devront avoir une largeur de 4 mètres afin d'éviter de blesser les arbres sur pied lors de l'opération de débardage. La seconde, imposée par la portée du bras de la pelle, exige que les bandes boisées aient une largeur maximale de 14 mètres. Au final, c'est en moyenne 50 tonnes de biomasse par hectare qui sont récoltées et rémunérées environ 3 euros la tonne au propriétaire. C'est peu ? Bien au contraire, sans l'apport de la filière bois-énergie, ce type d'intervention nécessiterait d'être réalisé par un ouvrier sylvicole, sans commercialisation du bois abattu !



A Petimont (54), cet itinéraire s'est révélé particulièrement satisfaisant dans la mesure où la taille du chantier était importante. En effet, l'action "Plan de Développement de Massif" (PDM), impliquant plusieurs propriétaires dans une démarche commune, a joué parfaitement son rôle en regroupant "l'offre" et a ainsi assuré l'optimisation des moyens tant humains (gestionnaire) que techniques.

Une démarche à développer

Souvent peu considéré et mis en valeur, le bouleau montre dans ce contexte, sa capacité à répondre à 2 enjeux majeurs pour la filière forêt bois : s'inscrire comme une vraie solution sylvicole et jouer un véritable rôle dans l'approvisionnement de biomasse ligneuse, dont les besoins ne cessent d'augmenter.

La sylviculture du bouleau est donc bien plus qu'une alternative. En cela, sa réussite dépend, comme pour les autres essences dites plus nobles, d'un suivi rigoureux et d'interventions régulières et adaptées.

Alban Depaix - CRPF

Cette opération de bois-énergie a été menée dans le cadre du PDM du Lunévillois ; elle a concerné 35 ha en 11 propriétaires et 19 îlots allant de 0 ha 60 à 10 ha.

Il s'agissait, en règle générale, d'anciens peuplements d'épicéas sinistrés par la tempête de 1999 et livrés à eux-mêmes. Pour une grosse moitié d'entre eux, ils étaient au stade jeunes peuplements majoritairement à base de bouleau et tremble. Le CRPF a proposé ces chantiers à François Schouver, Expert Forestier. Après appel d'offres, celui-ci en a confié la réalisation à la Société Sotrafor'Est.

Bois-Energie rime avec sylviculture

*bois-énergie est un moyen au service de la sylviculture : amélioration et mise en valeur de petites parcelles livrées à elles-mêmes
ation naturelle d'épicéas dans une grande propriété, dans le second cas. Sans le marché du bois-énergie, ces coupes n'auraient pas
mé la sylviculture à coûts modérés, désormais, vous adorerez celle à recettes modérées.*



par Aurélien Barthélémy
Expert Forestier

Dépressages dans une régénération naturelle d'épicéas

Les bois mobilisés à des fins énergétiques présentent trop souvent les mêmes caractéristiques que les bois d'industrie, et il n'y a dans ce cas aucune matière supplémentaire mobilisée par rapport au bois d'industrie. Les chantiers strictement bois-énergie sont rares ! C'est pourquoi, il nous paraît intéressant de présenter aux lecteurs de FLOREAL, un chantier-pilote que nous avons mis en œuvre.

Petit historique de la forêt de Saint-Louis

Ce chantier a été réalisé dans une forêt privée de Saint-Louis les Bitche, qui n'a pas été épargnée par la tempête de 1999, en particulier dans les peuplements d'épicéas adultes. Sur les 200 ha détruits, les parties dépourvues de régénération ont été reboisées en douglas (auxquels s'ajoutent des îlots de mélèzes et feuillus précieux en diversification), soit 140 ha environ.

Le solde de 60 ha a été géré en régénération naturelle d'épicéas. La densité des semis y est très élevée (plusieurs dizaines de milliers d'arbres/ha), alors que ces régénérations se sont installées sur des sols très bouleversés par les souches des semenciers adultes renversés.

D'autre part, la stabilité à moyen et long terme n'est pas assurée ; un peuplement ayant de la hauteur mais peu de diamètre sera particulièrement sensible aux coups de vents.

Solutions envisagées

A partir de ce constat, il est impératif de faire baisser la densité des arbres. L'objectif est de la faire passer de 30 000 tiges en moyenne/ha à 1 000 tiges/ha, et cela sur 10 ans environ.

La solution préconisée, avant l'apparition du bois-énergie, aurait consisté en une ouverture de cloisonnements au broyeur lourd, suivie de dépressage à la main en bois perdu (en 2 passages) ; le coût de ce chantier aurait été de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

La solution offerte par le bois-énergie est économiquement intéressante : le principe est le même que dans une plantation (ouverture de lignes, puis éclaircie), à la différence près que le diamètre moyen des bois est ici de 4 cm, en visant une opération au moins blanche pour le propriétaire. Compte tenu du très faible diamètre des bois à prélever, il s'agit d'un chantier expérimental pour la filiale de Dalkia, For'Est Exploitation représentée par Olivier Debais à Pulnoy (54).

Itinéraire technique

Hiver 2013-2014 : ouverture de cloisonnements de 4 mètres de large tous les 15 mètres d'axe en axe.

2015 : premier dépressage dans les bandes. Ce travail sera très compliqué à réaliser car actuellement les tiges sont tellement denses qu'il est excessivement compliqué pour un opérateur de travailler avec précision. Nous testons cette technique dès cette année dans les Ardennes belges sur le même type de peuplement. Cette expérience nous permettra d'affiner les méthodes de dépressage à utiliser à Saint-Louis.

2018 : second dépressage dans les bandes.

2023 : première éclaircie classique !



Cloisonnement ouvert en bois énergie, les épicéas dominants mesurent 7 m de haut



Bande de régénération entre deux cloisonnements. Le dépressage sera la prochaine opération

Problématique particulière des régénérations d'épicéas denses

Contrairement à bien d'autres essences, l'épicéa ne s'individualise pas et aucun sujet ne prend réellement le dessus sur ses voisins. Les peuplements ne se structurant que très lentement, les bois montent en hauteur mais ne prennent pas de diamètre. Ce type de croissance pose le problème de la productivité ; en effet, la production la plus rémunératrice est le bois d'oeuvre qui nécessite de gros diamètres.

Outils utilisés

Un sécateur sur pelle à chenilles pour couper les bois puis les mettre en javelles (gerbe) sur la bordure des cloisonnements, et un porteur classique pour récupérer le bois.

NB : Compte tenu des volumes importants que cela représente, il est indispensable de disposer d'une bonne desserte et notamment de sur-largeurs afin de stocker les bois.

A

utour de nous

Isabelle Winger : à la tête d'une famille bien implantée !

Isabelle Winger ! Tout le monde la connaît ! Sa courte chevelure, ses yeux qui pétillent, son dynamisme, sa franchise, son amicale présence et son professionnalisme sont toujours un immense atout dans nos réunions forestières... Quant à ses plants, ils "sèment" le nom de l'entreprise dans nos 2 régions et plus loin encore... "Wadel-Winger" c'est une famille qui a une belle histoire, ce sont aussi 2 sociétés confrontées au déclin des plantations et qui tentent de s'adapter en trouvant de nouveaux créneaux...

Wadel-Winger, une affaire de famille ?

Dans les années 50, mes parents, Joseph et Georgette Wadel étaient apiculteurs et arboriculteurs. En 1960, alors que les reboisements résineux prennent de l'ampleur, ils se lancent - avec l'arrivée de Paul Winger - dans les résineux. En 1967, j'épouse Paul et, avec mon frère, nous développons et dynamisons l'entreprise ; je la reprends en tant que gérante en 1991. Un nouveau chapitre de l'histoire de notre famille s'est écrit l'année dernière. La transmission a été faite à nos trois enfants qui travaillent avec nous depuis de nombreuses années. Nous avons deux sociétés. Les pépinières Wadel-Winger (15 salariés) exploitent 120 ha dans le Haut-Rhin et 60 ha en Haute-Saône. Et l'entreprise de reboisement Wadel (15 salariés), est spécialisée dans les plantations et l'entretien manuel et mécanique.

En 50 ans, le nombre d'hectares plantés a chuté de plus de 50 % (1960 : 70 000 ha reboisés/an, moins de 30 000 ha aujourd'hui).

Est-ce un constat très difficile ?

Beaucoup de facteurs négatifs se sont conjugués : le mauvais cours des bois qui n'incite pas à couper, la tempête de 1999, l'arrêt du Fonds Forestier National, la volonté écologique de tendre plutôt vers les régénérations naturelles, l'impact paysager qui prône la diversité, les plus larges densités, la présence trop forte du gibier qui oblige à protéger les plants, ce qui double - voire triple - le prix des plantations... et l'arrêt de toute subvention de l'Etat... A cela s'ajoutent les questions soulevées par les changements climatiques annoncés.

Trouver d'autres débouchés est devenu impératif ?

Nous avons abandonné l'idée de cultiver l'ensemble de nos surfaces, les 60 ha de Haute-Saône sont en jachère. Nous nous sommes diversifiés dans les haies bocagères avec des essences variées et dans les ripisylves, ces végétaux de bordure de cours d'eau. Nous avons des contrats d'entretien de grands domaines forestiers, comme le Bois de Vincennes. Nous proposons aussi des "contrats de culture" : dans de grosses forêts, les graines sont ramassées, transportées dans des sacs plombés jusqu'à nos pépinières où nous les élevons pendant 1 à 4 ans suivant les essences, puis les plants repartent vers leur forêt.

Est-il plus difficile aujourd'hui d'adapter sa production ?

En résineux, nous devons nous adapter à "moins 4 ans", c'est le temps habituel qu'il nous faut pour "élever" nos plants (2 + 2 = 2 années de semis + 2 années de repiquage). Autant dire qu'il faut sentir le vent venir ! En fait, pour la mise en culture, nous suivons le cours des bois et nous appliquons la "logique du lendemain"... Nous avons 70 % en feuillus, chênes rouvre et pédonculé, érables. Pour des raisons commerciales, ou sanitaires, nous avons dû abandonner ou réduire certaines essences, comme le hêtre ou le frêne. En résineux, le pin sylvestre revient... mais les douglas, mélèzes, épicéas, demeurent les essences les plus plantées dans le quart nord-est.

L'exercice le plus difficile est la commande des glands -avant le 30 juillet de chaque année- auprès de la sécherie de la Joux, ou de Vilmorin (les 2 seuls fournisseurs agréés en France).



Il nous faut ne pas nous tromper et je dois dire qu'au moment de signer le document, nous avons quelque appréhension ! Nous devons nous conformer à notre "bible" : la charte des provenances. La traçabilité est notre gage de sécurité et de sérieux. Nos graines et plants disposent d'un certificat d'origine et sont suivis jusqu'à la plantation.

Le "FA3R", fonds hagsis : une bouffée d'oxygène pour "booster" les plantations ?

Cette initiative de la filière forêt-bois inter-régionale, suscitée par le CRPF, est à saluer ! Ce fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse doit redonner l'envie de replanter les hagsis. En effet, toute plantation supérieure à 50 ares et inférieure à 4 ha peut bénéficier d'une aide de 1 000 €/ha si l'est fait appel à un reboiseur, de 500 €/ha si le propriétaire reboise lui-même. C'est très certainement une leueur d'espoir !

Avec 40 ans d'expérience, vous avez toute légitimité pour donner des conseils !

Avant de conseiller un propriétaire, il est impératif de prendre en compte plusieurs facteurs, dont les 3 principaux : son âge, la surface à planter et bien sûr le type de sol.

Je prône la diversification (2 essences minimum, parfois 3, mais pas plus) ; ce qui est certain, c'est que la monoculture n'a plus sa place désormais. D'autre part, je pense que nous sommes descendus trop bas dans les densités. Je ne suis pas non plus pour un abandon total du hêtre. En effet, qui peut dire quels seront les besoins et les modes de demain ? Je crois en l'acacia, qui est un beau bois, plein de qualités, qui pourrait remplacer le tek.

Et enfin, il me semble opportun, dans les peuplements de fonds de vallée, d'introduire de l'aulne et du peuplier pour "pomper" l'eau.

Toute notre reconnaissance aux Pépinières Wadel-Winger qui sont toujours à nos côtés ! C'est avec une immense gentillesse qu'elles offrent un plant à chaque participant à la "Journée de la forêt privée", c'est le cas cette année encore !

Interview réalisée par Marie-Françoise Grilloit - CRPF



Parole aux Syndicats

Un an d'application du schéma de gestion cynégétique en Meurthe-et-Moselle

Le schéma départemental de gestion cynégétique a été agréé en septembre 2013 en Meurthe-et-Moselle. La négociation entre le monde forestier et celui de la chasse a donné lieu à différents désaccords, en particulier la place du cerf dans le département, l'agrainage toute l'année et enfin les moyens à mettre en œuvre en cas de déséquilibre forêt-gibier avéré. Par ailleurs, il prévoyait la possibilité de chasser le chevreuil dans les réserves des ACCA, mais pas le cerf. Enfin, le schéma ne prévoyait aucune clause de révision. Nous avons considéré que le schéma ainsi rédigé ne nous garantissait pas pour l'avenir un équilibre forêt-gibier permettant aux propriétaires de régénérer leur forêt sans avoir recours à d'onéreuses protections pour les essences majoritaires de nos massifs forestiers, tel le sapin ou le chêne.

Le CRPF et notre syndicat se sont donc prononcés au côté des communes forestières contre le schéma en commission départementale de la chasse et la faune sauvage. Face à ce refus, et sans remettre en cause le schéma, le Préfet M. Barthod a pris l'initiative et a proposé d'étudier les points de blocage, dans le cadre d'un comité cervidés dans lequel nous sommes largement représentés.

Où en est-on un an après ?

Le comité "cervidés", dans un premier temps constitué entre les forestiers privés et la Fédération des Chasseurs autour des services de l'État et du Préfet, s'est réuni 3 fois depuis la date d'agrément du schéma.

Demain le cerf dans toute la Meurthe-et-Moselle ?

Le précédent schéma avait pour objectif de contenir le cerf dans les massifs où il était historiquement présent, c'est-à-dire le massif du Donon et la forêt de Paroy et leurs proches alentours. Force est de constater que depuis une dizaine d'années, la population s'étend.

Le massif de Mondon s'est aussi fait coloniser récemment, ainsi que le secteur de Villombois (à l'ouest de Blamont à Neufmaisons avec de fortes densités et nombreux dégâts, notamment d'écorçage jusqu'à Baccarat).

Ce schéma n'a donc pas été suivi d'effet, et aujourd'hui, le cerf est présent jusqu'au bord de l'autoroute entre Nancy et Epinal. Deux réunions du comité ont été consacrées à ce problème. Par ailleurs, une réunion de concertation et d'harmonisation a eu lieu avec des représentants de la forêt privée et publique et des chasseurs des départements voisins (Vosges et Meuse).

Il ressort de ces discussions que le Préfet a proposé un zonage du département, avec les zones noyaux historiques, où le cerf est présent en permanence et régulé par le plan de chasse, et une zone dite tampon où les cerfs mâles sont tolérés. Il n'est prévu aucune extension ni implantation dans le reste du département, soit plus de la moitié de la surface.

Nous sommes hostiles au fait que le cerf colonise des zones de forêt de plaine du Plateau Lorrain et des Plateaux calcaires, où les massifs sont très fragmentés et de taille bien plus modeste que le massif vosgien. Ceux-ci ne supporteraient pas la pression d'une harde de cerfs qui viendrait s'installer. De plus le chêne, essence majoritaire sur ces zones, est très sensible aux dégâts.

Le massif de Mondon (au sud de la Nationale 4) serait une zone expérimentale, dans laquelle le cerf serait accepté sous réserve qu'il reste en faibles densités (soit 2 cerfs/100 ha boisés avec un prélèvement de 0.5 animal/100 ha stabilisant l'effectif). Cet objectif est également suspendu à la possibilité de régénérer les essences-objectifs sans protection (pour Mondon, le chêne).

Baisser le seuil d'opposition aux ACCA

En Meurthe-et-Moselle, le seuil d'opposition à l'ACCA est fixé à 40 hectares. Nous avons demandé de le baisser à 20 hectares, comme le permet la loi qui retient une fourchette de 20 à 60 hectares.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui par les propriétaires pour renouveler leur forêt sans se protéger, alors même que la majorité d'entre eux ne touche aucun revenu de chasse, justifie tout-à-fait cette baisse de seuil.

Pour modifier les seuils d'opposition, il faut d'abord un arrêté ministériel pris après avis de la Chambre d'agriculture, de la Fédération des Chasseurs et du Conseil Général.

Après, il y aurait lieu de réaliser à nouveau une enquête publique dans chaque ACCA du département.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) nous a informés que, au vu de ses moyens et de ses urgences, c'était totalement inconcevable. Une démarche nationale au niveau du Ministère a été tentée pour simplifier cette procédure relevant d'un décret. Elle n'a pas reçu d'écho favorable, pour l'heure, du Ministère de l'Agriculture.

Les prochaines discussions

Début septembre, la Fédération de Chasse nous a sollicités pour recueillir notre avis sur les éventuelles modifications à apporter au schéma. Nous avons demandé une simplification des textes concernant l'agrainage par la suppression du zonage selon les dégâts de sanglier (vert/orange/rouge/noir), pour se concentrer sur les seuls lots à problème. Nous avons également demandé, comme l'avaient obtenu les agriculteurs au moment de l'agrément du schéma, une clause "de révision" concernant la présence du cerf dans le département. Il reste à finaliser les mesures spécifiques à appliquer à chaque zone que nous souhaiterions voir inscrites dans le schéma, et qui seraient opposables aux chasseurs. A suivre...

Marie-Alix de Sars - Vice-présidente de "Forestiers Privés 54"



Photo : Cyril Vitis - CRPF

Arbre au vert

La chauve-souris : animal mythique et mystérieux !

Les chauves-souris sont des habituées de nos forêts. Discrètes le jour, elles y dorment, actives la nuit, elles y chassent. Finalement assez mal connues et mêmes victimes de leur habit noir, de leurs grandes ailes déployées lors de vols nocturnes, rapides et silencieux, de leur sommeil la tête en bas, de leur "look" de souris ailées, elles peuvent paraître effrayantes...

Alors, pour faire taire la rumeur, petit rappel sur leur mode de vie et sur leurs "besoins forestiers".

Une sale réputation

Oiseaux ou mammifères ? Les chauves-souris, chiroptères de leur nom scientifique (issu du grec et signifiant "qui vole avec les mains"), font partie de la classe des mammifères. Elles possèdent en effet un corps en partie couvert de poils, et les femelles allaitent leurs petits.

Une mauvaise image des chauves-souris est ancrée dans la culture populaire européenne, liée en grande partie à leurs mœurs nocturnes, qui en font des espèces mystérieuses, entourées d'idées reçues pouvant même conduire à des persécutions. Donc non, les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux. Leur système de "sonar" leur permet de nous éviter très facilement. En effet, pour se diriger dans l'obscurité, les chauves-souris ont développé un système leur permettant de s'orienter via l'émission d'ultra-sons, appelé "écholocation". Ces ultra-sons, lorsqu'ils rencontrent un obstacle (proie, arbre, humain,...), rebondissent vers les oreilles des chauves-souris, et cet écho leur permet alors de s'orienter et de chasser.

En France, toutes les chauves-souris sont considérées comme insectivores. 34 espèces sont actuellement recensées en France métropolitaine, 22 pour la Lorraine et 23 en Alsace.



Mode de vie

Le cycle de vie annuel des chauves-souris est découpé en 4 phases bien distinctes :

- ⇒ l'hibernation,
- ⇒ l'estivage, lors duquel ont lieu la mise bas et l'élevage des jeunes,
- ⇒ entre ces deux phases, les périodes dites de transit, printanière et automnale, où les chauves-souris se déplacent de leur site d'hibernation vers leur site estival et inversement.

La grande majorité des espèces de nos deux régions est sédentaire, parcourant jusqu'à quelques dizaines de kilomètres. Néanmoins, certaines espèces sont migratrices, et traversent une bonne partie de l'Europe lors de leur phase de transit. Cette migration se fait sur des distances allant jusqu'à près de 2.000 km.

Les chauves-souris forestières

Les milieux forestiers ont un rôle de refuge pour une grande part de la biodiversité, notamment les chauves-souris.

Ces écosystèmes offrent à la fois de vastes territoires de chasse pour l'ensemble des chauves-souris (lisières, canopées, chemins, mares,...) et de nombreux gîtes : fissures (gélivures, frottements mécaniques,...), décolllements d'écorces et anciennes loges de pics. La forêt est donc vitale pour toutes les espèces de chiroptères puisqu'elles l'utilisent à un ou plusieurs moments de leur cycle de vie.

Ainsi, le maintien de ces espèces en forêt passe par une gestion adaptée, mais simple : prise en compte des gîtes avec le maintien de cavités, y compris dans les arbres vivants, et respect des terrains de chasse lors de la gestion forestière (préservation des lisières étagées, des clairières, diversification des peuplements par exemple).



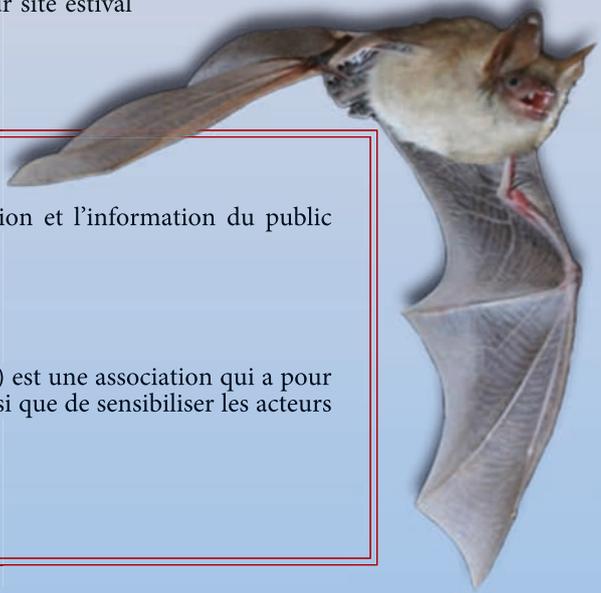
Pierre-Emmanuel Bastien - CPEPESC-Lorraine

La CPEPESC-Lorraine, est une association spécialisée dans l'étude des chauves-souris, leur protection, la gestion de leurs habitats, la formation et l'information du public en Lorraine.

⇒ Centre Ariane, 240 rue de Cumène
54230 Neuves-Maisons - 03.83.23.19.48

Le GEPMA (Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace) est une association qui a pour missions d'étudier et de protéger les mammifères sauvages d'Alsace, ainsi que de sensibiliser les acteurs locaux sur ces espèces.

⇒ GEPMA, 8 rue Adèle Riton,
67000 Strasbourg - 03.88.22.53.51





au coin du bois

A vos stations, prêts... plantez !

Topographie, pente, exposition, humus, épaisseur de sol, texture du sol, toutes ces notions vous parlent-elles ? Avant d'envisager une plantation ou d'entamer une régénération naturelle, le diagnostic de la station forestière est un passage obligé ! Ce thème a fait l'objet d'une journée de formation inscrite au programme "Rencontrons-Nous", le 6 juin dernier sur les contreforts du massif vosgien du côté de Cirey-sur-Vezouze, dans la propriété de Gérard Marchal.



Photo : Stéphane Asaël - CRPF

Depuis de nombreuses années déjà, le CRPF a développé des outils pour accompagner les propriétaires et leurs gestionnaires dans leurs projets de (re)boisement (cf. FLOREAL n° 96). Il s'agit des guides pour la connaissance des milieux naturels et le choix des essences. Adapter son essence à la station forestière est une évidence qui, au regard des évolutions annoncées du climat, prend encore plus de sens.

C'est quoi une station forestière ?

Plutôt que de se référer à une définition un peu compliquée, il faut retenir qu'une station forestière résulte des grands facteurs qui influencent la croissance et le développement des arbres dans un endroit donné : le sol, le climat, la position topographique, dont notamment l'exposition.

Alors, à chaque essence une seule station ?

Non, bien entendu. La plasticité des arbres permet à ces derniers de s'adapter à une large gamme de stations forestières. Ainsi, même si le chêne pédonculé peut se contenter de stations assez pauvres et sèches, il se développera également dans des situations plus humides. Toutefois, il est évident que son optimum de croissance sera concentré sur des stations à sol profond et bien alimenté en eau. Les guides pour le choix des essences ont ainsi toujours ciblé la production d'arbres de qualité.

A l'inverse du monde agricole, la durée de vie "économique" d'un arbre, de la plantation à la récolte, s'étale de 20 à 120 ans en fonction des essences. Renouveler sa forêt par plantation, ou en s'aidant de la régénération naturelle, est donc un acte réfléchi qui doit s'assortir de précautions.

Bien observer sa forêt et ses arbres

La hauteur des arbres, leur diamètre, leur âge s'il est connu, la qualité de la grume, l'état sanitaire du houppier, la régénération naturelle présente,... tous ces indices peuvent orienter le choix de l'essence qui sera favorisée pour le renouvellement du peuplement existant.

Appréhender son environnement

Les situations de plateau, de versant sud ou nord, les bas ou hauts de versants, un thalweg bien encaissé sont autant d'éléments qui contraignent, ou au contraire permettent, l'expression de bonnes potentialités de croissance.

Se salir un peu les mains !

Compartiment invisible, le sol mérite toutes les attentions. Pratiquer quelques sondages à la tarière pédologique (ou au minimum l'observation d'un bord de fossé, ou de la terre d'un chablis,...) pour apprécier la profondeur prospectable par les racines, la texture (sable, limon ou argile), la présence de facteurs limitants comme l'excès d'eau, permettra de choisir les arbres que l'on veut finalement favoriser pour bâtir la forêt de demain.

Se lancer dans un peu de botanique

Il est fréquent que des plantes herbacées et arbustives soient caractéristiques d'un type de milieu. La mercuriale, le gaillet odorant, ou le geranium herbe-à-Robert sont plutôt inféodés à des milieux riches et basiques (ou neutres), alors que la myrtille, la callune ou la fougère aigle, le sont à des milieux acides. Leur présence est souvent révélatrice d'un gradient de richesse, ou d'humidité. Ces plantes sont donc rassemblées par affinité de milieux, et constituent des "groupes écologiques".

La trentaine de propriétaires ayant participé à cette journée a pu se familiariser avec ces notions pour les intégrer dans un exercice pratique. Une brève présentation du passé de la forêt par notre hôte nous apprend que tout le massif actuellement boisé était constitué en majorité par des terres arables, il y a une centaine d'années ! Malgré la "jeunesse" de cet état boisé, la forêt qui se dessine au premier arrêt, a tout d'une forêt ancienne ! Dominés par le hêtre, les bois sont d'assez gros diamètre. La phase de récolte a commencé et le propriétaire s'interroge sur la suite, sans passer par une décapitalisation brutale de la forêt.

Le deuxième arrêt permet d'observer sur le même type de station, 2 peuplements différents : une pessière d'une quarantaine d'années et une plantation d'érable sycomore enrichie par un recrû naturel de bouleau et d'aulne glutineux.

Les différents critères présentés précédemment ont donc été décrits sur ces 2 placettes et la station forestière identifiée, grâce à l'utilisation du guide pour le choix des essences des collines sous-vosgiennes ouest (document téléchargeable sur le site internet du CRPF).

Cette identification a permis de valider la stratégie de renouvellement de la hêtraie entrepris par le propriétaire avec l'aide du guide. A côté de la régénération naturelle, un enrichissement en différentes essences (feuillues et résineuses) sera envisageable.

Cette rencontre a également été l'occasion de rappeler un certain nombre de conseils : l'importance des cloisonnements pour une exploitation respectueuse des sols, se méfier des faux amis comme le sapin qui régénère naturellement très bien sous la chênaie, idem pour le frêne sur plateau lorrain (accentué par le dépérissement actuel lié au *Chalara fraxinea*).

En conclusion, le diagnostic de la station forestière reste l'élément-clé dans les réflexions autour de l'adaptation de nos forêts aux évolutions climatiques, annoncées par les scientifiques. Bien choisir son essence (et sa provenance), favoriser le mélange, soigner la plantation et faire appel à des professionnels, sont autant d'actions qui permettront d'atténuer les effets du climat sur la forêt, tout en préservant la fonction de production des arbres.

Stéphane Asaël, Michèle Flambard
et Jean-François Freund - CRPF



e feuilles en aiguilles

National

600 scieurs manifestent devant l'Assemblée Nationale...

Le 7 octobre, près de 600 scieurs ont manifesté à Paris, devant l'Assemblée Nationale, afin de dénoncer les exportations massives de grumes à destination de l'Asie.

La Fédération nationale du bois estime à 1 million de m³ le volume de grumes parti vers la Chine en 2013. Cela représente une perte de valeur ajoutée pour l'industrie française estimée à 800 millions d'euros.

RFF s'engage à privilégier les traverses françaises

Un accord stratégique a été signé entre la Fédération Nationale du Bois (FNB) et Réseau Ferré de France et SNCF Infra. Les deux sociétés se sont engagées à augmenter la part des traverses en chêne dans les réseaux de chemin de fer et la part du bois dans les équipements ferroviaires en général. Dans les années 1950, ce sont 900 000 m³ de chêne de qualité secondaire qui partaient en débouché "traverses", en 2011, ce n'était plus que 130 000 m³, dont 80 000 m³ à l'export.

Le tonneau français tourne "rond"

Lors de son récent congrès qui s'est tenu à Saint-Emilion, la Fédération des Tonneliers de France a noté avec satisfaction que la reprise affichée en 2012 continuait sa progression. En 2013, la production de ses adhérents a été de 532.990 fûts pour un chiffre d'affaires de 331.704 millions d'euros. "Le prestige de la tonnellerie française est intact puisque 67 % de la production ont été exportés" a souligné la Fédération avec satisfaction.

Légère chute sur le parquet

La production européenne de parquet s'est contractée de 1,8 % en 2013. Le nombre total de m² de parquet achetés par les habitants des états membres de la fédération européenne de l'industrie du parquet est de 82,6 millions, un recul de 2,2 millions de m² par rapport à 2012. En France, la production et la consommation de parquet ont chuté respectivement de 5,8 % et de 7,42 % sur 2013-2012. Le chêne demeure l'essence la plus utilisée, puis viennent le hêtre et le frêne... et, timidement, le pin et le noyer.

Lorraine

Gipeblor a un nouveau Président !

Lors de son assemblée générale du 27 juin dernier, Philippe Roux, qui présidait Gipeblor depuis 2009, a quitté ses fonctions. Le conseil d'administration a élu à la nouvelle présidence, Gilles Somme, dirigeant des Escaliers Somme à Dieuze (57).

Ce chef d'entreprise est notamment le concepteur de l'escalier "intelligent" qui a été présenté au Salon Maison & Objet à Paris et exposé au Salon Habitat & Bois d'Épinal.

Lorraine-Alsace

Vincent Ott nommé Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole



Président du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace, de Forêt Privée d'Alsace et Vice-Président du CRPF Lorraine-Alsace, Vincent Ott s'est vu remettre, le 12 septembre à Strasbourg, les insignes de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole par le Président Plauche Gillon.

Toutes nos félicitations pour cet honneur bien mérité.

Lorraine

Alban Depaix, animateur du PDM Lunévillois, quitte la Forêt Privée



Après s'être fortement impliqué dans son organisation, Alban Depaix a profité de la journée de la Forêt Privée du 27 septembre pour tirer sa révérence avec panache. Il aura fixé une dernière fois à cette occasion la banderole de la Forêt Privée, puisqu'il a rejoint, dès le 1^{er} octobre, la Forêt Publique, tout en restant dans le même secteur.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Le recrutement de son remplaçant aura lieu prochainement.

Retraites dans les DDT

Jean-Luc Roger, technicien forestier à la DDT de Meuse, Louis-Didier Moret, chef du bureau forêt à la DDT des Vosges, prennent tous deux leur retraite au mois d'octobre. Ils sont l'un et l'autre bien connus de la Forêt Privée, ayant été notamment en charge des dossiers d'investissements en forêt; en particulier, ils ont su accompagner les propriétaires forestiers dans le montage et le suivi de leurs dossiers de dessertes.

FLOREAL leur souhaite le meilleur dans leur nouvelle vie.

Alsace

Le programme "Visites-Conseils" relancé pour 3 ans

La Région Alsace a reconduit le programme "visites-conseils" pour la période 2014- 2016. Il consiste en la mise à disposition de deux techniciens forestiers. Ils sont chargés, d'une part, d'effectuer des visites-conseils auprès des propriétaires afin d'évaluer les besoins en coupes et travaux et d'autre part, d'organiser des chantiers d'exploitation concertés dans la petite forêt privée. Pour tout renseignement, contacter Jean-Marie Sylvestre dans le Haut-Rhin (06.31.55.26.41) et Valentin Mann dans le Bas-Rhin (06.80.40.01.88).

Bas-Rhin

Une nouvelle Association Forestière

Le lundi 23 juin, 12 membres fondateurs se sont réunis à la Maison de la vallée à Schirmeck, pour créer "l'Association Forestière de la vallée de la Bruche", dont la présidence est assurée par Jacques Schmittbuhl. Elle a été fondée dans le but de promouvoir toutes actions utiles au développement forestier, d'apporter un appui technique aux propriétaires forestiers privés dans le cadre d'une gestion durable de leur forêt et de défendre les intérêts des sylviculteurs.

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle association forestière ainsi qu'une longue vie et la réussite de ses projets.

Départ de Virginie

Virginie Denni, secrétaire du Groupement de Développement Bois et Forêts 67, a quitté la structure le 1^{er} août dernier. Elle est remplacée dans ses fonctions par Hassina Rekat, l'actuelle secrétaire de Forêts-Services 68.

Nous souhaitons à toutes les deux une bonne continuation dans leurs nouvelles fonctions.

 **FLOREAL n° 98**
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(☎ 03.87.31.18.42 ☐ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.cnpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretprivéefrancaise.com"

Directeur de la publication
Alain Lefeuvre

Rédacteurs en Chef
Anne Madesclaire, Philippe Laden

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grilloit, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie : S.P.E.L. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-797 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert





Le bulletin FLOREAL est soutenu financièrement par le FEADER-Mesure 111B

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.cnpf.fr ! Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez.